

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

DES DELIBERATIONS

Commune de

PERNES-LES-FONTAINES

DU CONSEIL MUNICIPAL

~~~~~

**SEANCE DU 8 FEVRIER 2024**

(Date de convocation : 2 Février 2024)

|                                              |    |
|----------------------------------------------|----|
| Conseillers Municipaux en exercice :         | 29 |
| Présents :                                   | 25 |
| Absents excusés ayant donné<br>procuration : | 3  |
| Absents excusés non représentés :            | /  |
| Absent non excusé :                          | 1  |
| Votants :                                    | 28 |

L'An deux mille vingt-quatre et le huit Février à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de PERNES-LES-FONTAINES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Didier CARLE, Maire.

**Etaient présents** : Monsieur Didier CARLE, Monsieur Laurent COMTAT, Madame Aurélie VERNHES, Monsieur Fulgencio BERNAL, Madame Nadège BOISSIN, Monsieur Gérôme VIAU, Madame Aurélie DEVEZE, Monsieur Guillaume PASCAL, Madame Valérie PEYRACHE, Monsieur Christian GORLIN, Madame Anne CUNTY, Monsieur Christian SOLLIER, Madame Claudine CHAUVET, Monsieur Eric BOYER, Madame Isabelle DESRUT, Madame Gisèle GIRARD, Madame Patricia VIVARES, Monsieur Franck RIMBERT, Monsieur Jean-Claude DANY, Madame Magali PEYRONNET, Monsieur Antoine BARBIEUX, Monsieur Pascal BREMOND, Monsieur Robert IGOULEN, Monsieur Jean-Claude GRAVIERE, Madame Sabrina BOHIGUES.

**Pouvoirs** : Madame Marlène LAUGIER (procuration à Monsieur le Maire), Madame Nancy GONTIER (procuration à Monsieur Jean-Claude DANY), Madame Géraldine PETIT (procuration à Madame Isabelle DESRUT).

**Absent non excusé** : Monsieur Patrick MONTY.

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal : Pascal BREMOND ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Compte rendu des décisions municipales.

**PREND ACTE** des décisions que Monsieur le Maire a été amené à prendre dans le cadre des délégations qui lui ont été données par le Conseil pour accomplir certaines missions conformément aux dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, à savoir :

N° 2023-104 du 11 Décembre 2023 relative à l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la création d'une crèche et l'aménagement de ses accès, avec le groupement conjoint suivant :

- AVANTPROPOS : mandataire solidaire du groupement – 84300 CAVAILLON
- INGENIERIE 84 : BET Structures – 84300 CAVAILLON
- CABINET MORERE : Economiste et OPC – 84000 AVIGNON
- LIEUX 10 : Paysagiste – 83440 TOURETTE
- BET APPY : BET fluides – 84000 AVIGNON
- C2A : BET VRD – 84170 MONTEUX
- DOMENE : BET QE – 13300 SALON DE PROVENCE
- ATECH MIDI : BET Acoustique – 84000 AVIGNON
- BET ECCI : Cuisiniste – 13013 MARSEILLE

Le forfait provisoire de rémunération est fixé à 515 731.65 euros H.T.

.../...

N° **2023-105** du 14 Décembre 2023 relative à l'avenant n°3 au marché de services pour la maintenance préventive et corrective des matériels de cuisine de la Ville conclu avec la SAS FROID CUISINE INDUSTRIE pour l'application d'une augmentation de 5 % aux prix initiaux du marché pour la quatrième année d'exécution du marché.

N° **2023-106** du 21 Décembre 2023 relative au contrat de maintenance du système de vidéoprotection de la Ville à conclure avec la SAS SUD TELECOM pour une durée d'un an renouvelable sans ne pouvoir excéder 3 ans. Le montant du forfait annuel de maintenance s'élève à 4 750,00 euros H.T.

N° **2023-107** du 22 Décembre 2023 relative à l'annulation de la rétrocession d'une concession au cimetière de PERNES-LES-FONTAINES appartenant à Monsieur et Madame Hubert JOLY

N° **2023-108** du 28 Décembre 2023 relative au marché de prestations intellectuelles pour la modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme de la Ville et déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU conclu avec le groupement solidaire composé de Monsieur Julien DALLEMAGNE, urbaniste, mandataire, et la SCP VPNG. Le montant total global et forfaitaire de la mission s'élève à 9 000,00 euros H.T.

La Collectivité pourra commander les prestations supplémentaires suivantes :

- réunion supplémentaire en présentiel : 600,00 euros H.T. par réunion pour JD URBANISME et 900,00 euros HT pour la SCP VPNG,
- réunion supplémentaire en visio : 2 visios gratuites et au-delà 300,00 euros H.T. par visio pour JD URBANISME et 450,00 euros H.T. pour la SCP VPNG,
- inventaire de terrain par un écologue : 3 000,00 euros H.T.

N° **2023-109** du 24 Novembre 2023 relative au marché de nettoyage des bâtiments communaux conclu avec la Société HEXA NET. Ce marché est composé d'une partie en marché ordinaire et d'une partie en accord-cadre à bons de commande avec un montant maximum fixé à 55 000 euros H.T. sur la durée totale du marché soit 4 ans à compter de sa notification. Le montant forfaitaire mensuel pour les prestations régulières de nettoyage s'élève à 13 009.61 euros H.T. tous sites confondus, les prix pour les prestations ponctuelles de nettoyage sont fixés au bordereau des prix unitaires.

N° **2023-110** du 28 Décembre 2023 relative au marché de travaux pour le lot 10 : chauffage/rafraichissement/ventilation/plomberie dans le cadre de la restauration et de l'aménagement de l'Hôtel de Ville, Ancien Hôtel de Brancas, conclu avec la SAS C2J Juan Jouine. Le montant du marché est fixé à 58 620,45 euros H.T.

N° **2023-111** du 28 Décembre 2023 relative au marché d'assurance « Dommages aux biens » pour les besoins de la Ville conclu avec la SMACL pour un montant provisionnel de la cotisation annuelle 2024 de 63 028.05 € HT (soit 1,15 € TTC /m<sup>2</sup>) hors honoraires. Le marché est conclu jusqu'au 31 Décembre 2027.

N° **2023-112** du 20 Décembre 2023 relative à la passation d'un marché de services pour la maintenance, la sécurisation et l'évolution du parc informatique de la Ville avec la SAS SUD TELECOM. Le marché est composé d'une partie en marché ordinaire avec un montant forfaitaire mensuel fixé à 2 490.00 euros H.T. et d'une partie en accord-cadre à bons de commande dont les prix sont fixés au bordereau des prix unitaires annexé à l'acte d'engagement, et avec un montant maximum fixé à 50 000 euros H.T. sur la durée totale du marché soit 3 ans

.../...

N° **2023-113** du 29 Décembre 2023 relative au renouvellement de la convention pour le Point Information Amélioration de l'Habitat conclue avec SOLIHA 84 pour une durée de 24 mois, prolongeable par avenant par période de 12 mois. Le montant de la convention s'élève à 9 000,00 euros par an.

N° **2024-1** du 4 Janvier 2024 relative à la conclusion d'un bail mixte commercial pour le logement et le local sis 57, Rue Victor Hugo, d'une superficie totale de 167 m<sup>2</sup>, pour l'exploitation d'un fonds commercial de fabrication et vente de couteaux et d'étuis artisanaux. Le montant du loyer mensuel est fixé à 920,00 euros H.T..

N° **2024-2** du 9 Janvier 2024 relative au contrat conclu avec l'Etablissement Public du Parc et de la Grande Halle de la Villette (EPPGHV) et la Compagnie NAO pour l'organisation d'un spectacle de danse dans le cadre de la Micro-Folie de la Ville. Le spectacle est financé par l'EPPGHV à hauteur de 1 750.00 euros H.T. et la Ville, en sa qualité d'« organisateur » mettra à disposition le lieu, le personnel technique, assurera le service général du lieu et prendra en charge la réservation et le règlement des frais d'hébergement et de repas du personnel de la Compagnie NAO

N° **2024-3** du 16 Janvier 2024 relative à la décision d'ester en justice et de se constituer de partie civile dans l'affaire enregistrée auprès du Tribunal Judiciaire de Carpentras pour des faits d'outrages et rébellion sur deux agents de Police Municipale.

N° **2024-4** du 25 Janvier 2024 relative à la passation d'un avenant n°3-TO3 dans le cadre des marchés de travaux pour la restauration et l'aménagement de l'Hôtel de Ville Ancien Hôtel de Brancas - Lot 05 : Isolation / Doublage / Cloisons avec l'entreprise NEOTRAVAUX, pour des travaux modificatifs rendus nécessaires. Le montant des modifications s'élève à 9 069.22 euros H.T. Le marché initial TF + TO1 +TO3 d'un montant de 199 212.90 euros H.T. est porté à 231 812.60 euros H.T.,

N° **2024-5** du 25 Janvier 2024 relative à la passation d'un avenant n°2-TO3 dans le cadre des marchés de travaux pour la restauration et l'aménagement de l'Hôtel de Ville Ancien Hôtel de Brancas - Lot 07 : Carrelage / Faïence avec l'entreprise NEOTRAVAUX, pour des travaux rendus nécessaires et des travaux supplémentaires apparus opportuns. Le montant des modifications s'élève à 6 214.39 euros H.T. Le marché initial TF + TO1 +TO3 d'un montant de 55 552.35 euros H.T. est porté à 74 047.57 euros H.T. (tous avenants compris).

N° **2024-6** du 30 Janvier 2024 relative au contrat d'abonnement à la solution GEODP conclu avec la SAS SOGELINK pour le paiement des droits de place. Le montant annuel d'abonnement de base est fixé à 1 440,00 euros H.T. pour une durée de 4 ans à compter du 4 Février 2024.

N° **2024-7** du 30 Janvier 2024 relative au contrat d'hébergement et services associés pour la solution X'MAP conclu avec SIRAP SASU pour la solution de cartographie du service urbanisme. Le montant annuel d'abonnement de base est fixé à 681,32 euros H.T. pour l'hébergement sur serveur mutualisé, 140.46 euros H.T. pour la maintenance et l'assistance téléphonique, 247.37 euros H.T. pour la création et l'intégration dans X'MAP du métier cadastre, pour une durée de 3 ans.


N° **2024-8** du 30 Janvier 2024 relative à la demande de subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre du dispositif « Planter 50 000 arbres en Vaucluse » d'un montant de 5 900,00 euros H.T. correspondant à la fourniture de végétaux. Le montant de la participation communale s'élève à 6 300,00 euros H.T.

N° 2024-9 du 31 Janvier 2024 relative à la conclusion d'un bail mixte commercial pour le logement et le local sis 57, Place de la Juiverie, d'une superficie totale de 92,24 m<sup>2</sup>, pour l'exploitation d'un fonds commercial de fabrication de chapeaux et accessoires de mode. Le montant du loyer mensuel est fixé à 573,12 euros H.T..

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

**Le Secrétaire de Séance**

**Pour extrait conforme,  
le Maire,**

  
**Pascal BREMOND**



*Carle.*  
**Didier CARLE**

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes qui peut être saisi par l'application informatique "télérecours citoyen" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou sa notification.

Transmise au représentant de l'Etat le : 4 Mars 2024

Publiée le : 4 Mars 2024